



Toiture-terrasse co-propriété

Par **ELLAPIN FRANTZ**, le **21/02/2017** à **15:33**

Bonjour,

Actuellement en litige avec mon syndic pour une fuite d'eau qui proviendrait probablement de ma terrasse qui est aussi la toiture de mon voisin.

Une toiture-terrasse est une partie commune ou partie commune spéciale ou une partie privative?

Qui doit prendre en compte les réparations ? le syndic avec l'assurance de copropriété? ou mon assurance?

Avez un texte de loi qui pourrait m'aider à trouver une solution?

Cordialement,